

**CANDIDATURE A UN POSTE A PROFIL ACCESSIBLE
QU'AUX ENSEIGNANTS DU 1^{ER} DEGRÉ**

Date de retour à l'Inspection de circonscription : 24/02/2025 délai de rigueur

Nom : Prénom :

Affectation actuelle.....

Fonctions :

Titres professionnels :

Tél. personnel : Tél. professionnel :

Mail :

Intitulé du poste	Circonscription	Etablissement	Commune	Classer les vœux par ordre de préférence
Conseiller Pédagogique de Circonscription	Erstein	IEN Erstein	Erstein	
Conseiller Pédagogique de Circonscription	Wissembourg	IEN Wissembourg	Wissembourg	
Référent de direction	A-DASEN	DSDEN	Strasbourg	
Coordonnateur ULIS Ecole Autisme	Erstein	EE Huttenheim	Huttenheim	
Direction entièrement déchargée EP Rhin	Strasbourg 7 + international	EP du Rhin	Strasbourg	
Direction entièrement déchargée Musau	Strasbourg 7 + international	EE Musau	Strasbourg	
Conseiller pédagogique en langue et culture régionales ou langues vivantes étrangères"	Erstein	IEN Erstein	Erstein	
Enseignant ULIS TDL Troubles Du Langage	Eurométropole nord	EE Exen Schweitzer	Schiltigheim	
Enseignant UEMA TSA	Haguenau Sud	Groupe scolaire Pierre PFIMLIN	Überach, Val-de-Moder	

Enseignant à l'UE de l'ITEP (Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique)	Service Ecole Inclusive	ITEP Les Mouettes	Strasbourg	
Enseignant à l'IME Le Rosier Blanc	Service Ecole Inclusive	IME Le Rosier Blanc	Saverne	
Coordonnateur ULIS TFC « Passerelle »	Service Ecole Inclusive	EP Simone Weil	Lingolsheim	

Avis de l'IEN de la circonscription : Favorable Défavorable

Observation :

Date et signature :

Division du premier degré

Fiche profil de poste :
Conseiller ou Conseillère Pédagogique de Circonscription

Circonscription : Erstein

Localisation : IEN Erstein 20, rue du Général de Gaulle - 67150 ERSTEIN

1. Définition du poste et des missions :

Le conseiller ou la conseillère pédagogique de circonscription (CPC) contribue au pilotage de la circonscription, dans l'objectif d'améliorer les compétences des enseignants et les résultats des élèves. Le ou la CPC a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il ou elle peut être conduit à accomplir les tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription ou de représentation de l'inspecteur de l'Éducation nationale (IEN). Il ou elle est un partenaire essentiel dans la formation des enseignants du premier degré et assure ses fonctions d'aide et de conseil auprès des professeurs. Il ou elle apporte un regard extérieur positif et amène les enseignants à développer une attitude réflexive sur leurs pratiques professionnelles. Il ou elle assure le suivi d'actions particulières dans leurs aspects réglementaires et pédagogiques. Maître formateur, le ou la CPC exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN.

Spécificités du poste et des missions :

La circonscription d'Erstein comprend 49 écoles, réparties sur 5 secteurs de collège et 37 communes. Trois pôles bilingues maillent le territoire. Trois PIAL et huit ULIS sont implantés dans la circonscription.

Un conseiller pédagogique a en charge le dossier EPS. A ce titre, il inscrit son action dans le cadre de l'équipe départementale EPS et favorise la pratique dans les trois cycles de l'école primaire, en appui sur des connaissances et compétences didactiques, pédagogiques et réglementaires. Il impulse et accompagne les dispositifs et priorités institutionnels et assure le suivi des conventions avec les collectivités locales et les partenaires. Il suit les procédures d'agrément et l'instruction des dossiers de voyages scolaires avec nuitées.

Animation et formation :

Le conseiller ou la conseillère pédagogique est conseiller technique de l'IEN sur tous les domaines pédagogiques qu'il ou elle partage avec son ou sa collègue CPC. Il ou elle contribue à la conception et à la mise en œuvre des actions de formation et d'animation de la circonscription ; encadre la gestion des actions de formation à l'aide du logiciel GAIA.

Il ou elle assure des formations inscrites au plan de formation et accompagne des constellations d'enseignants (**Plan français/ Plan mathématiques**).

Il ou elle participe aux actions et impulsions inter-degrés ainsi qu'aux formations.

Il ou elle encourage et contribue à la diffusion des réussites pédagogiques sur le site Internet de la circonscription. Il ou elle contribue à l'actualisation, produit et mutualise des ressources pédagogiques.

Il ou elle assure un rôle d'information, de communication et de négociation auprès des partenaires de l'Ecole.

Fonctionnement pédagogique et administratif des écoles :

Le conseiller ou la conseillère pédagogique assiste les équipes d'école dans la mise en œuvre des réformes pédagogiques, dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets des écoles, des programmations de cycle et d'école, dans l'analyse des résultats aux évaluations. Il ou elle est amené à participer aux conseils de maîtres et de cycle dans les écoles. Il ou elle opère un suivi des actions des écoles. Il ou elle assiste les directeurs dans l'animation des équipes, l'élaboration et la mise à jour d'outils de pilotage.

Suivi des élèves :

Le conseiller ou la conseillère pédagogique fait partie du pôle ressource de la circonscription. A ce titre, il ou elle assiste les équipes d'école dans la mise en œuvre des réponses adaptées aux besoins des élèves en prenant en compte la personnalisation et le suivi des parcours des élèves. Il ou elle assiste, en cas de besoin, aux équipes éducatives ou aux équipes de suivi de la scolarisation. Il contribue au contrôle des acquis des élèves instruits en famille.

Il ou elle analyse et exploite, au sein de l'équipe de circonscription, les résultats aux évaluations nationales.

Suivi des enseignants :

Le ou la CPC apporte l'aide nécessaire aux enseignants qui entrent dans le métier, à ceux qui sont provisoirement en situation de difficulté professionnelle ainsi qu'à ceux qui se préparent à des examens professionnels.

2. Connaissances, compétences et qualités requises :

- compétences pédagogiques avérées sur l'ensemble des cycles et des domaines d'activité de l'école primaire ;
- bonne culture de l'évaluation et connaissance des programmes ;
- autonomie et sens des responsabilités ;
- qualités relationnelles, sens de l'écoute et de l'empathie ;
- capacités et goût pour le travail en équipe ;
- capacités d'organisation et d'analyse ;
- disponibilité ;
- qualités de déontologie, de discrétion professionnelle et de loyauté.

3. Conditions de recrutement – conditions d'emploi

- CAFIPEMF obtenu ou en cours
- Entretien auprès d'une commission composée de trois personnes, dont l'inspectrice de la circonscription
- Régime indemnitaire (sous réserve de remplir les conditions) :
 - ISAE, Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves
 - NBI
 - Indemnité conseiller pédagogique

Fiche profil de poste :
Conseiller ou Conseillère Pédagogique de Circonscription

Circonscription : Wissembourg

Localisation : IEN Wissembourg - 2b, place des carmes 67160 WISSEMBOURG

1. Définition du poste et des missions :

Le conseiller ou la conseillère pédagogique de circonscription met en œuvre le projet de circonscription, contribue au pilotage de la circonscription dans l'objectif d'améliorer les compétences des enseignants et les résultats des élèves.

Le conseiller ou la conseillère a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il ou elle est plus particulièrement chargé(e) du plan français et de l'EPS. Il ou elle peut néanmoins être conduit à accomplir les tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription ou de représentation de l'IEN. Maître-formateur, le conseiller ou la conseillère pédagogique de circonscription exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation nationale

Il ou elle est un partenaire essentiel dans la formation des enseignants du premier degré et assure ses fonctions d'aide et de conseil auprès des professeurs, et plus particulièrement auprès des entrants dans le métier. Il ou elle apporte un regard extérieur positif et amène les enseignants à développer une attitude réflexive sur leurs pratiques professionnelles. Il ou elle assure le suivi d'actions particulières dans ses aspects réglementaires et pédagogiques.

Accompagnement pédagogique des enseignants et des équipes :

- Il ou elle participe à la dynamique d'accompagnement des enseignants (entrant dans le métier, contractuels, enseignants éprouvant des difficultés professionnelles...)
- Il ou elle assiste les équipes d'école dans la mise en œuvre de réponses adaptées aux besoins des élèves. Il participe, en cas de besoin, aux équipes éducatives et aux équipes de suivi de la scolarisation.
- Il ou elle participe et/ou anime des groupes de travail (directeurs, liaisons inter cycles...)
- Il ou elle impulse et coordonne les rencontres sportives de la circonscription (préparation, activité, calendrier de rencontres).
- Il ou elle fait passer les agréments pour les activités à taux d'encadrement renforcé aux parents volontaires et accompagne les enseignants dans les projets sportifs spécifiques.
- Il ou elle assure la promotion de l'EPS dans la circonscription : lien avec l'USEP, lien avec l'AOS, avec les collectivités...

Formation initiale et continue des enseignants :

- Il ou elle conçoit, anime, coordonne et évalue des actions de formation, notamment en lien avec le plan français et l'EPS.

Fonctionnement pédagogique et administratif des écoles :

- Il ou elle assiste les équipes dans l'élaboration et l'évaluation des projets des écoles, des programmations de cycle et d'école, dans l'analyse des résultats aux évaluations.
- Il ou elle assiste les directeurs dans l'élaboration et la mise à jour d'outils de pilotage.
- Il ou elle assiste et assure le suivi des PPMS dans les écoles dans le cadre de ses missions de référent de sécurité.
- Il ou elle aide à l'élaboration et au suivi des dossiers de sorties scolaires.
- Il ou elle contribue au déploiement du plan d'actions du Territoire Educatif Rural (TER).

2. Connaissances, compétences et qualités requises :

- Compétences pédagogiques et didactiques avérées sur l'ensemble des cycles et des domaines d'activité de l'école primaire (dont l'EPS).
- Qualités relationnelles
- Capacités et goût pour le travail en équipe
- Capacités d'initiative, d'organisation et d'analyse
- Qualités de discrétion, de confidentialité et de loyauté

3. Conditions de recrutement – conditions d'emploi

- Entretien auprès d'une commission composée de l'Inspecteur de la circonscription, d'un conseiller pédagogique et d'une tierce personne.
- Être titulaire du CAFIPEMF ou s'engager à se présenter à la certification.
- Régime indemnitaire (sous réserve de remplir les conditions) :
 - ISAE, Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves
 - NBI
 - Indemnité conseiller pédagogique

Contact : IEN Wissembourg : 03 69 20 93 01- ien.wissembourg@ac-strasbourg.fr

Division du premier degré

Fiche profil de poste : **Référent ou Référente direction d'école**

Circonscription : A-DASEN Adjoint au directeur académique

Localisation : DSDEN du Bas-Rhin 65 avenue de la Forêt Noire 67083 Strasbourg Cédex

1. Définition du poste et des missions :

Les missions du référent ou de la référente direction sont définies par le décret n°2022-724 du 28 avril 2022 relatif à la mission de référent direction d'école. A ce titre il ou elle assure l'accompagnement des directeurs d'école dans l'exercice de leurs missions en répondant à leurs demandes de conseil et d'appui méthodologique. Le référent ou la référente direction d'école exerce son activité sous la responsabilité de l'adjoint au directeur académique en charge du 1er degré.

Afin de favoriser la mutualisation des pratiques professionnelles entre directeurs, il ou elle participe à assurer le fonctionnement des outils de formation, y compris à distance, pour les directeurs du département du Bas-Rhin.

Fort(e) de son expérience de direction d'école, il ou elle participe au dispositif d'évaluation des écoles.

2. Connaissances, compétences et qualités requises :

Une bonne connaissance du métier de directeur d'école, des qualités de communication et une maîtrise des outils numériques afférents à la fonction.

Une grande disponibilité et la volonté de continuer à se former et à s'adapter aux évolutions du métier de direction.

3. Conditions de recrutement – conditions d'emploi

- La mission est confiée à un directeur ou une directrice d'école en exercice justifiant d'au moins quatre années d'exercice.
- La réservation du poste d'origine n'est pas possible, sauf cas particulier et dans la limite d'un an
- L'enseignant ou l'enseignante qui exerce la mission est nommé pour une durée de 3 années, renouvelable une fois
- Régime indemnitaire (sous réserve de remplir les conditions) :
 - ISAE
 - NBI
 - Indemnité sujétions spéciales
- Le candidat ou la candidate sera entendu(e) par une commission (A-DASEN, IEN, directeur) qui aura pris connaissance de ses éléments de carrières et d'une lettre de motivation indiquant les expériences acquises en matière de direction d'école.

Contact :

Secrétariat A-DASEN

Téléphone : 03 88 45 92 33 / ce.inspecteur-adjoint67@ac-strasbourg.fr

Division du premier degré

Fiche profil de poste : **Coordonnateur ou Coordinatrice ULIS Ecole Autisme (UEA)**

Circonscriptions : Service Ecole Inclusive et Erstein

Localisation : Ecole élémentaire 5 rue du Général de Gaulle - 67230 Huttenheim

1. Définition du poste et des missions :

L'unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) « Troubles du Spectre Autistique » est un dispositif collectif de scolarisation qui accueille les élèves présentant des troubles du développement, âgés de 6 à 11 ans, sur proposition du pôle Périnatalité Enfance et Adolescence du Centre Hospitalier d'Erstein, pour lesquels la commission des droits de l'autonomie (CDA) propose un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Dans le cadre d'un projet cohérent, une année supplémentaire peut être proposée par l'équipe éducative.

Les modalités de scolarisation de chaque enfant (temps plein ou partiel, inclusions en classe ordinaire, etc.) sont conjointement définies par l'équipe soignante, le coordonnateur de l'ULIS et l'équipe pédagogique de l'école d'accueil, en conformité avec le cadre fixé par le PPS.

L'enseignant-coordonnateur ou l'enseignante-coordonnatrice aura pour missions :

- l'enseignement spécialisé aux élèves de l'ULIS,
- la coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires intervenant dans le parcours de scolarisation de l'élève,
- le conseil à la communauté éducative en qualité de personne-ressource,
- l'accompagnement de la poursuite du parcours des élèves sortants (assurer la transition et le soutien au retour à la scolarisation hors du dispositif).

2. Connaissances, compétences et qualités requises :

Sous la responsabilité du directeur de l'école et l'autorité de l'IEN de la circonscription d'Erstein, l'enseignant-coordonnateur ou l'enseignante-coordonnatrice :

- a en charge l'élaboration, le suivi et l'évaluation du projet individuel de chaque élève,
- établit, pour chaque jeune, un programme pédagogique personnalisé qui précise les acquisitions scolaires visées,
- assure les enseignements et les actions de soutien aux élèves qui nécessitent une réponse pédagogique individualisée,
- organise l'inclusion et assure un rôle de personne-ressource auprès de l'ensemble des partenaires (famille, enseignants, etc.),
- assure un travail partenarial étroit avec les chargés de mission ASH.

Les candidats ou candidates doivent :

- faire preuve d'expertise sur les troubles autistiques,
- respecter la confidentialité des informations,
- travailler en équipe au sein de l'école, afin de favoriser l'inclusion des élèves selon leur PPS, et avec les partenaires (SESSAD, CHE, etc.)
- avoir des aptitudes à l'innovation pédagogique,
- faire preuve de disponibilité.

3. Conditions de recrutement – conditions d'emploi

- Être titulaire du CAPPEI ou d'une certification antérieure (CAPA-SH (ou CAPSAIS) ou être professeur des écoles non spécialisé en formation CAPPEI. Les personnels non spécialisés peuvent obtenir ce poste à titre provisoire. Ils s'engagent à passer le CAPPEI.
 - Les candidats ou candidates seront reçus pour un entretien par une commission.
 - Régime indemnitaire (sous réserve de remplir les conditions) :
 - ISAE, Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves
 - NBI.
-

Contact :

- IEN Erstein : ☎ 03.88.98.06.76 - ien.erstein@ac-strasbourg.fr
- IEN ASH : Téléphone : ☎ 03 88 45 92 30 - ienash67@ac-strasbourg.fr

Division du premier degré

Fiche profil de poste : **Direction d'école totalement déchargée**
Ecole Primaire du Rhin

Circonscription : Strasbourg 7 + international

Localisation : Ecole Primaire du Rhin - 170 route du Rhin 67000 STRASBOURG

1. Définition du poste et des missions :

L'école primaire du RHIN située en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) accueille un public défavorisé.

L'école comprend :

- 5 classes de maternelle : 3 monolingues et 2 bilingues (cursus bilingue dès la moyenne section),
- 8 classes d'élémentaire : 4 monolingues, 4 bilingues,
- 1 section bilingue.

La communication avec les familles requiert une grande disponibilité, une écoute attentive et occupe une place centrale dans ce contexte social. Le travail déjà engagé avec les associations du quartier devra être poursuivi et renforcé.

Les locaux ont été réhabilités il y a une dizaine d'années. Les élèves, les enseignantes et les enseignants profitent de locaux particulièrement fonctionnels (cantine, gymnase, accueil périscolaire).

Intervention au sein de l'école d'une enseignante d'UPE2A.

L'école dépend de deux collèges de secteur, les Collèges VAUBAN et Louise WEISS.

La direction de cette école nécessite une bonne maîtrise des compétences et connaissances du référentiel métier des directrices et directeurs d'école, dans les domaines pédagogiques, administratif et relationnel.

Elle requiert un sens affirmé du pilotage pédagogique ainsi que des capacités d'animation et d'impulsion du travail en équipe, au service du parcours de réussite de tous les élèves et de l'amélioration de leurs résultats.

Le projet d'école constitue un levier stratégique pour impulser et coordonner les actions et dispositifs au service de la réussite des élèves.

2. Connaissances, compétences et qualités requises :

La directrice ou le directeur représente l'institution au sein de l'école. Compte tenu de la diversité des interlocutrices et interlocuteurs (usagères et usagers, services de l'Éducation nationale, élues et élus, partenaires associatifs, etc.), une présence affirmée, une disponibilité importante, des aptitudes au dialogue et des capacités de médiation sont indispensables.

La directrice ou le directeur veille au bon fonctionnement de l'école ainsi qu'au respect de la réglementation applicable.

Compétences spécifiques :

Responsabilités pédagogiques -

- impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives,
- disposer d'une expertise pédagogique qui permettra d'initier les réponses les plus adaptées aux besoins des élèves, au regard des objectifs du socle commun de compétences, de connaissances et de culture, en lien avec le pôle ressource de circonscription,
- organiser et animer les instances de concertation de l'école, recueillir et analyser des indicateurs (notamment les résultats aux évaluations nationales), définir des objectifs au profit de la réussite de tous les élèves, concevoir/mettre en œuvre/évaluer des actions pédagogiques et éducatives,
- impulser la mise en œuvre d'actions et dispositifs au service d'un climat scolaire favorable aux apprentissages.

Responsabilités relatives au travail partenarial -

- percevoir les enjeux inhérents au travail partenarial,
- adopter un positionnement institutionnel adéquat et assumer les responsabilités liées à la fonction,
- travailler en lien avec les parents, les élus, la protection de l'enfance

Outre une nécessaire aptitude à la communication orale et écrite, la directrice ou le directeur devra faire preuve de confidentialité et de loyauté.

3. Conditions de recrutement – conditions d'emploi

- Les candidates ou candidats devront être inscrits sur la liste d'aptitude des directrices et directeurs d'école et justifier d'une expérience en direction et/ou en pilotage pédagogique.
- Elles ou ils seront reçus par une commission composée de plusieurs membres, incluant l'IEN de la circonscription
- Régime indemnitaire :
 - ISAE
 - NBI
 - Indemnité sujétions spéciales

Contact :

Inspection de l'éducation nationale de STRASBOURG 7+international
Tél : 03 88 45 92 84 / ien.strasbourg-7-international@ac-strasbourg.fr

École primaire du RHIN
Tél. : 03 88 60 04 62 / ce.0670398U@ac-strasbourg.fr

Division du premier degré

Fiche profil de poste : **Direction d'école totalement déchargée**

Ecole Élémentaire MUSAU

Circonscription : Strasbourg 7 + international

Localisation : Ecole Élémentaire de la Musau 78 avenue Jean Jaurès - 67100 Strasbourg

1. Définition du poste et des missions :

L'école élémentaire MUSAU accueille environ 395 élèves répartis dans 17 classes, dont 7 bilingues.

Elle scolarise les élèves issus des écoles maternelles MUSAU et Solange FERNEX, et appartient au secteur du collège Louise WEISS.

L'école regroupe des élèves aux profils variés, reflétant une diversité qui constitue à la fois une richesse et un défi éducatif.

La direction de cette école nécessite une bonne maîtrise des compétences et connaissances du référentiel métier des directrices et directeurs d'école, dans les domaines pédagogiques, administratif et relationnel.

Elle requiert un sens affirmé du pilotage pédagogique ainsi que des capacités d'animation et d'impulsion du travail en équipe, au service du parcours de réussite de tous les élèves et de l'amélioration de leurs résultats.

Le projet d'école constitue un levier stratégique pour impulser et coordonner les actions au service de la réussite des élèves.

2. Connaissances, compétences et qualités requises :

La directrice ou le directeur représente l'institution au sein de l'école. Compte tenu de la diversité des interlocutrices et interlocuteurs (usagères et usagers, services de l'Éducation nationale, élèves et élus, partenaires associatifs, etc.), une présence affirmée, une disponibilité importante, des aptitudes au dialogue et des capacités de médiation sont indispensables.

La directrice ou le directeur veille au bon fonctionnement de l'école ainsi qu'au respect de la réglementation applicable.

Compétences spécifiques :

Responsabilités pédagogiques :

- impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives,
- disposer d'une expertise pédagogique qui permettra d'initier les réponses les plus adaptées aux besoins des élèves, au regard des objectifs du socle commun de compétences, de connaissances et de culture, en lien avec le pôle ressource de circonscription,
- organiser et animer les instances de concertation de l'école, recueillir et analyser des indicateurs (notamment les résultats aux évaluations nationales), définir des objectifs au profit de la réussite de tous les élèves, concevoir/mettre en œuvre/évaluer des actions

- pédagogiques et éducatives,
- impulser la mise en œuvre d'actions et dispositifs au service d'un climat scolaire favorable aux apprentissages.

Responsabilités relatives au travail partenarial :

- percevoir les enjeux inhérents au travail partenarial,
- adopter un positionnement institutionnel adéquat et assumer les responsabilités liées à la fonction,
- travailler en lien avec les parents, les élus, la protection de l'enfance.

Outre une nécessaire aptitude à la communication orale et écrite, la directrice ou le directeur devra faire preuve de confidentialité et de loyauté

3. Conditions de recrutement – conditions d'emploi

- Les candidates ou candidats devront être inscrits sur la liste d'aptitude des directrices et directeurs d'école et justifier d'une expérience en direction et/ou en pilotage pédagogique.
- Elles ou ils seront reçus par une commission composée de plusieurs membres, incluant l'IEN de la circonscription
- Régime indemnitaire :
 - ISAE
 - NBI
 - Indemnité sujétions spéciales

Contact :

Inspection de l'éducation nationale de STRASBOURG 7+international
Tél : 03 88 45 92 84 / ien.strasbourg-7-international@ac-strasbourg.fr

École élémentaire de la MUSAU

Tél. : 03 88 43 81 19 / adresse électronique : ce.0670388h@ac-strasbourg.fr

Division du premier degré

**Fiche profil de poste : Conseiller ou Conseillère pédagogique en langue
et culture régionales ou langues vivantes étrangères (50%)**

Circonscription : Erstein

Localisation : Inspection de l'Éducation Nationale d'Erstein
20, rue du Gal de Gaulle 67150 ERSTEIN

1. Définition du poste et des missions :

L'enseignant ou enseignante maître-formateur nommé dans ces fonctions est chargé de mettre en œuvre la politique académique et départementale des langues vivantes dans les écoles maternelles et élémentaires des secteurs qui lui sont attribués.

Missions :

- Suivi pédagogique des enseignants
- Organisation et encadrement de stages et de formations en circonscription, départementales ou académiques
- Mise en place de l'enseignement de l'allemand (voie renforcée)
- Mise en place, développement et suivi des pôles bilingues
- Organisation du service et formation des contractuels (voie renforcée et bilingue)
- Conseiller technique auprès de l'IEN
- Mise en place, organisation et suivi d'actions culturelles et de projets franco-allemands
- Elaboration de documents pédagogiques et conception et suivi d'évaluations
- Participation à des évaluations externes d'école
- Participation à des jurys de concours et à des commissions de recrutement

2. Connaissances, compétences et qualités requises :

- Bonne maîtrise de la langue allemande
- Bonne connaissance de la didactique des langues vivantes
- Aisance relationnelle et capacité de travail en équipe
- Compétences rédactionnelles
- Compétences de communication exercées avec des acteurs variés (élus, équipes de circonscription, équipes pédagogiques françaises et allemandes, parents d'élèves, associations,...)

3. Conditions de recrutement – conditions d'emploi

- Le candidat ou la candidate doit être titulaire du CAFIPEMF ou s'engager à s'inscrire à la session 2025-2026.
- Le recrutement s'effectuera à partir de l'entretien avec une commission composée de 3 personnes et présidée par un IEN.
- Régime indemnitaire (sous réserve de remplir les conditions) :
 - NBI
 - Indemnité de conseiller pédagogique

Contact :

Frédéric Boissard – Coordinateur langues 1er degré – Chargé de mission Sections Internationales 1er degré - DSDEN 67

Tél. 03 88 45 92 36 frederic.boissard@ac-strasbourg.fr

Division du premier degré

**Fiche profil de poste : Enseignant ou Enseignante en ULIS (Unité
Localisée pour l'Inclusion Scolaire) Troubles Du Langage**

Circonscription : Strasbourg Ecole Inclusive et Eurométropole Nord

Localisation : Ecole Exen Schweitzer 112 route de Bischwiller - 67300 Schiltigheim

1. Définition du poste et des missions :

L'ULIS TDL est un dispositif collectif d'inclusion qui scolarise des élèves en situation de handicap âgés de 6 à 12 ans dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) décidé par la commission des droits et de l'autonomie (CDAPH). Les élèves concernés ont des troubles du langage oral et/ou écrit qui nécessitent une prise en charge pluridisciplinaire (enseignant et appui des professionnels de l'Institut Saint-Charles).

L'enseignant-coordonnateur ou l'enseignante-coordonnatrice de l'ULIS :

- est en charge, dans le cadre d'une équipe interdisciplinaire, de l'élaboration du projet individuel (à partir du bilan global de chaque jeune) ;
- établit, pour chaque jeune, un programme pédagogique individualisé qui précise les acquisitions scolaires visées et le parcours scolaire envisagé, traduits dans un emploi du temps individualisé ;
- assure les enseignements et les actions de soutien aux élèves qui nécessitent une réponse pédagogique individualisée ;
- met en œuvre des méthodes pédagogiques adaptées ;
- participe et apporte sa contribution aux réunions de coordination – synthèse ;
- évalue les acquisitions et valorise les parcours ;
- assure la coordination au niveau de l'ULIS ;
- est personne ressource pour les enseignants et de la communauté éducative de l'école ;
- coopère en étroite collaboration avec les professionnels de l'Institut Saint Charles, au sein de son dispositif et lors des temps de réunion, concertation dédiés ;
- participe aux temps de concertation trimestriels entre coordonnateurs des ULIS langage du département ;
- assiste aux formations dispensées pour développer ses connaissances et compétences sur les réponses à apporter aux élèves avec TDL.

2. Connaissances, compétences et qualités requises :

- aptitudes au travail en équipe et en partenariat ;
- connaissance des problématiques, notamment d'adaptations pédagogiques, liées au handicap ;
- connaissance précise des troubles spécifiques du langage et des apprentissages.

3. Conditions de recrutement – conditions d'emploi

- Les candidats doivent être titulaires du CAPPEI ou d'une certification antérieure / CAPA-SH ou du 2CA-SH (option D) ou être professeur des écoles non spécialisé en formation CAPPEI.
- Les personnes justifiant d'une expérience professionnelle auprès d'un public d'élèves en situation de handicap peuvent obtenir ce poste à titre provisoire en témoignant des connaissances et aptitudes décrites ci-dessus.

- Les personnels non spécialisés peuvent obtenir ce poste à titre provisoire. Ils s'engagent à passer le CAPPEI.
- Les candidats seront reçus par une commission de trois personnes qui examineront leurs motivations et leurs aptitudes à assurer les missions assignées.
- Régime indemnitaire (sous réserve de remplir les conditions) :
 - ISAE
 - NBI

Contact :

- IEN Ecole Inclusive :
Coordonnées du secrétariat : 03.88.45.92.30 ou ienash67@ac-strasbourg.fr
- IEN Eurométropole Nord :
Courriel : ien.eurometropole.nord@ac-strasbourg.fr - Tél. : 03 69 20 93 40

Division du premier degré

**Fiche profil de poste :
Enseignant ou Enseignante de l'Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme**

Circonscription : Strasbourg Ecole Inclusive et Haguenau Sud

Localisation : Groupe scolaire Pierre Pflimlin 99, Rue de Bitschhoffen, Uberach 67350 Val-de-Moder

1. Définition du poste et des missions :

L'Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme est un dispositif accueillant en son sein au maximum sept élèves âgés de trois à six ans, ayant un diagnostic d'autisme et ayant vocation à être progressivement inclus dans les classes maternelles de l'école.

L'enseignant ou l'enseignante :

- pilote le projet pédagogique de l'UEMA et assure la cohérence des actions pluricatégorielles ;
- partage avec les autres professionnels de l'établissement médico-social un langage et des outils de réflexion communs ;
- contribue à la mutualisation des ressources au sein de l'école ;
- transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels ;
- réalise, avec les partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets ;
- favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient ;
- favorise l'inclusion des élèves, co-construit les projets d'inclusion avec l'équipe éducative, prépare la sortie des élèves.

L'enseignant ou enseignante est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail scolaires proposés à leur enfant, en complément des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS. Comme l'ensemble des membres de l'équipe pluridisciplinaire, il ou elle respecte le droit au secret et la discrétion professionnels vis-à-vis de l'enfant et de sa famille.

Il ou elle inscrit son travail dans celui du réseau des enseignants des dispositifs TSA du département.

2. Connaissances, compétences et qualités requises :

Il est attendu du candidat ou de la candidate qu'il ou elle :

- ait une bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA) ;
- sache travailler en équipe, en étroite partenariat avec les services médico-sociaux et de soins ;
- s'inscrive dans une dimension de réseau avec des pairs ;
- développe un enseignement expert, spécifiquement adapté aux troubles du spectre autistique (TSA) ;
- contribue au sein de l'école à la conception d'outils adaptés ;
- soit un enseignant ressource au sein du groupe scolaire

3. Conditions de recrutement – conditions d'emploi

Être titulaire du CAPPEI ou d'une certification antérieure (CAPA-SH option D) ou être professeur des écoles non spécialisé en formation CAPPEI. Les personnels non spécialisés peuvent obtenir ce poste à titre provisoire. Ils s'engagent à passer le CAPPEI.

- Les candidats seront convoqués pour un entretien devant une commission composée de représentants de l'Éducation nationale et de l'établissement médico-social.
- L'enseignant retenu exercera son activité sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN Ecole inclusive.
- Régime indemnitaire (sous réserve de remplir les conditions) :
 - ISAE
 - Indemnité d'enseignement spécialisé et adapté

Contact :

- IEN Ecole Inclusive :
Coordonnées du secrétariat : 03.88.45.92.30 ou ienash67@ac-strasbourg.fr
- IEN Haguenau Sud :
Téléphone : 03.88.73.53.08 ien.haguenau.sud@ac-strasbourg.fr

Division du premier degré

**Fiche profil de poste : Enseignant ou Enseignante à l'Unité d'Enseignement de l'ITEP
des Mouettes de Strasbourg (Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique)**

Circonscription : Strasbourg Ecole Inclusive

Localisation : ITEP des Mouettes - 46 rue de Gerstheim 67100 STRASBOURG

1. Définition du poste et des missions :

L'ITEP des Mouettes est un institut thérapeutique, éducatif et pédagogique dans lequel une unité d'enseignement y est présente. L'ITEP accueille des enfants ou des adolescents de 6 à 16 ans qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

Ces enfants, adolescents se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé. (Art. D. 312-59-1. du Code de l'Éducation). Les jeunes sont considérés comme ayant une situation de handicap passagère. Les enfants ou adolescents peuvent avoir un accompagnement différencié au regard de leurs besoins : en ambulatoire, en accueil de jour, en soirée, de nuit, en scolarité partagée école/institut ou temps complet intra muros).

L'Unité d'enseignement de l'ITEP est composée de 4 groupes en interne et de 4 groupes au sein d'écoles et de collèges de Strasbourg.

L'enseignant ou l'enseignante est placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ITEP et pédagogique de l'IEN ASH.

L'enseignant ou l'enseignante :

- assure les enseignements et met en œuvre de situations d'apprentissage et d'adaptations pédagogiques en réponse aux besoins des élèves à partir de progressions personnalisées, en référence aux programmes. - conduit des projets porteurs de sens dans un cadre pédagogique rassurant, sécurisant et innovant
- travaille en lien étroit avec l'équipe pédagogique, et l'équipe éducative et thérapeutique de l'ITEP
- accompagne la scolarisation des élèves en classe ordinaire, en fonction de leur projet, en apportant les démarches et les outils adaptés à leurs besoins et préserve la continuité des apprentissages avec la classe de référence de l'élève
- construit le lien et accompagne les enseignants de l'établissement scolaire
- mobilise sa fonction ressource: apporte des conseils à l'ensemble de la communauté éducative
- participe aux réunions d'équipe : de concertation, d'élaboration de projet (PPA, PPS..), d'analyse des pratiques
- veille à la continuité des apprentissages et de la scolarité

2. Connaissances, compétences et qualités requises :

- bonne connaissance du développement psychologique de l'enfant et de l'adolescent
- bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap
- aptitude au travail pluridisciplinaire et au partenariat
- bonnes capacités d'adaptation des exigences scolaires au handicap et aux aptitudes des élèves
- bonnes capacités de communication, de relation, d'écoute et d'animation
- bonnes capacités relationnelles (relations à construire avec plusieurs équipes pédagogiques)

3. Conditions de recrutement – conditions d'emploi

- Être titulaire du CAPPEI ou d'une certification antérieure ou être professeur des écoles non spécialisé en formation CAPPEI. Les personnels non spécialisés peuvent obtenir ce poste à titre provisoire. Ils s'engagent à passer le CAPPEI.
- Les candidats seront convoqués devant une commission pour un entretien.
- Régime indemnitaire (sous réserve de remplir les conditions) :
 - ISAE, Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves
 - Indemnité de fonctions particulières pour les détenteurs du titre professionnel
 - Indemnité d'enseignement spécialisé et adapté

Contact :

- IEN Ecole Inclusive : 03.88.45.92.30 – ienash67@ac-strasbourg.fr
- ITEP Les Mouettes : 03 88 61 35 86

Division du premier degré

Fiche profil de poste : **Enseignante ou Enseignant en Unité d'Enseignement IME - Institut Médico-Educatif Le Rosier Blanc**

Circonscription : Strasbourg Ecole Inclusive

Localisation : IME Le Rosier Blanc 1-3 rue Ruth 67700 SAVERNE

1. Définition du poste et des missions :

L'IME accueille des jeunes présentant des troubles importants des fonctions cognitives. Les élèves fréquentent cet établissement sur notification de la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la MDPH).

L'Unité d'Enseignement peut être au sein de l'IME ou externalisée dans une école ou un collège. Sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'IME, et pédagogique de l'IEN ASH, l'enseignante ou enseignant intervient dans le cadre du projet de l'unité d'enseignement piloté par une coordonnatrice.

L'enseignante ou enseignant spécialisé :

- conçoit un enseignement adapté pour chaque élève de l'UE afin de lui permettre d'accéder aux apprentissages, à la communication, à la socialisation, à l'autonomie en lien avec son projet personnalisé de scolarisation ;
- évalue finement les compétences des élèves et ses progrès afin de pouvoir en rendre compte à l'équipe pluridisciplinaire de l'IME ;
- informe les familles de l'évolution des progrès et des résultats pédagogiques de l'enfant ;
- met en œuvre une organisation pédagogique en classe, en étroite collaboration avec les personnels de l'établissement (éducateurs, paramédicaux, ...)
- conduit des projets porteurs de sens dans un cadre pédagogique rassurant, sécurisant et innovant
- participe avec l'équipe pluridisciplinaire de l'Etablissement Médico-social, aux évaluations permettant le réajustement des projets individuels de chaque élève ;
- s'inscrit comme personne ressource auprès des enseignants du milieu ordinaire (notamment s'il exerce en unité externalisée)
- accompagne la scolarisation des élèves en classe ordinaire le cas échéant, en fonction de leur projet, en apportant les démarches et les outils adaptés à leurs besoins.
- En UEE, assure la coordination avec l'équipe pédagogique de l'école dans laquelle est implantée l'UEE, notamment en participant aux conseils des maîtres de l'école.

2. Connaissances, compétences et qualités requises :

- bonne connaissance du développement de l'enfant et de l'adolescent
- bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap
- aptitude au travail pluridisciplinaire et au partenariat

- bonnes capacités d'adaptation des exigences scolaires au handicap et aux aptitudes des élèves
- bonnes capacités de communication, de relation, d'écoute et d'animation
- bonnes capacités relationnelles

3. Conditions de recrutement – conditions d'emploi

- Être titulaire du CAPPEI ou d'une certification antérieure ou être professeur des écoles non spécialisé en formation CAPPEI. Les personnels non spécialisés peuvent obtenir ce poste à titre provisoire. Ils s'engagent à passer le CAPPEI.
- Régime indemnitaire (sous réserve de remplir les conditions) :
 - ISAE, Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves
 - Indemnité de fonctions particulières pour les détenteurs du titre professionnel
 - Indemnité d'enseignement spécialisé et adapté

Contact :

IEN Ecole Inclusive : 03.88.45.92.30 ou ienash67@ac-strasbourg.fr

IME Le Rosier Blanc : 03 88 91 25 15 ou ime.rosierblanc@apedi-alsace.fr

Division du premier degré

Fiche profil de poste : **Coordonnatrice ou Coordinateur ULIS TFC « Passerelle »
école Simone Veil à Lingolsheim**

Circonscription : Service Ecole Inclusive / Strasbourg 4

Localisation : Ecole Simone Veil, 34 rue Maria Callas 67380 Lingolsheim

1. Définition du poste et des missions :

L'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) « Passerelle » est un dispositif adapté aux besoins des enfants bénéficiant d'un enseignement spécialisé dans l'attente d'une prise en charge par un établissement médico-social (IME). Il permet une fluidité entre le dispositif au sein d'une école élémentaire et IME par le biais de projets et d'activités éducatives et pédagogiques. L'enseignant affecté sur le dispositif est nommé coordonnateur de l'ULIS « Passerelle » ; son action s'organise autour de trois axes :

- l'enseignement spécialisé aux élèves de l'ULIS « Passerelle » ;
- la coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires intervenant dans le parcours de scolarisation de l'élève ;
- le conseil à la communauté éducative en qualité de personne-ressource.

L'enseignante ou enseignant travaillera en partenariat direct au sein de l'ULIS avec un éducateur et un psychologue de l'IME.

Missions :

- Analyser l'impact de la situation de handicap sur les processus d'apprentissage déployés par les élèves ;
- Faire bénéficier tous les élèves de l'ULIS d'un enseignement adapté quel que soit le lieu d'enseignement ;
- Etablir pour chaque jeune, avec l'équipe de professionnels de l'IME un programme individualisé répondant aux besoins, capacités et intérêts personnels de l'élève ;
- Concevoir des emplois du temps évolutifs répondant aux besoins des enfants, en assurant des temps partagés entre la classe et l'établissement ;
- Evaluer les acquisitions et valoriser les parcours de formation ;
- Elaborer le projet pédagogique de l'ULIS en formalisant les actions concrètes et les adaptations des contenus d'apprentissage ;
- Planifier les interventions du personnel AESH-co ;
- Organiser une partie de son temps de service, en fonction des besoins, au travail avec les familles et les partenaires ;
- Contribuer aux réunions de synthèse et aux différentes réunions de l'école et de l'établissement médico-social au regard des besoins ;
- Assurer le rôle de personne ressource au sein de l'établissement dans le cadre d'une école et société inclusive.

2. Connaissances, compétences et qualités requises :

Les candidates et candidats doivent :

- avoir une bonne connaissance du handicap cognitif et de son impact sur les apprentissages, des problématiques et adaptations pédagogiques liées aux besoins du public ;
- avoir des aptitudes au travail en équipe, force de propositions, souple et adaptable ;
- avoir des capacités d'écoute et de communication auprès des parents.

3. Conditions de recrutement – conditions d'emploi

- Être titulaire du CAPPEI ou d'une certification antérieure ou être professeur des écoles non spécialisé en formation CAPPEI. Les personnels non spécialisés peuvent obtenir ce poste à titre provisoire. Ils s'engagent à passer le CAPPEI.
- Le recrutement s'effectuera à partir d'un entretien avec les membres d'une commission qui examinera les motivations des candidats et leurs aptitudes à assurer les missions assignées
- Quotité : 100 %
- Régime indemnitaire (sou réserve de remplir les conditions) :
 - NBI
 - ISAE

Contact : Service Ecole Inclusive : 03.88.45.92.30 ou jenash67@ac-strasbourg.fr